

Notre présidente en convalescence

Certains le savent déjà : Louise Allard a eu un accident qui l'handicape une nouvelle fois. Pascal Rousseau, VP à la vie syndicale, a généreusement accepté d'assurer l'intérim en attendant le retour de notre présidente, lequel est prévu pour le début mai. Louise, nous te souhaitons un prompt rétablissement!

Déménagement du quartier général

Et oui, nous sommes déménagés. Pas très loin. À quelques portes. Le bureau du SGETQ est maintenant situé au C-227. Il est un peu plus grand et on peut maintenant compter sur une petite salle de réunion dans le local attenant, le C-225.

Dîners-causeries

Voici où nous en sommes :

9 avril : Ventes, Financement et Marketing;
Régions, Partenariat et Aff. Internationales
Date à déterminer : Ressources matérielles
Date à déterminer : Direction des programmes

La tournée achève et a été des plus enrichissantes. Merci à tous ceux qui ont participé.

Sauvons Radio-Canada

Radio-Canada et CBC ont dû couper 800 postes et sabrer dans leur programmation. Réclamons l'aide du gouvernement fédéral en signant la pétition suivante :

http://www.avaaz.org/fr/save_the_cbc/98.php/?CLK_TF_TRACK

Plus de 120 000 personnes ont déjà signé et demandent à Stephen Harper d'accorder de toute urgence un prêt pour couvrir le déficit budgétaire de cette année et de s'engager à soutenir coûte que coûte ce télédiffuseur public.

Auto-affectation

Il importe aujourd'hui de faire une clarification concernant l'auto-affectation des professionnels à Télé-Québec. Plusieurs interprétations circulent chez nos membres. Ces quelques lignes nous remettront sur la même longueur d'ondes.

L'auto-affectation a été créée pour tenir compte de la réalité des employés professionnels de la STQ dont l'horaire de travail varie ponctuellement en raison de leurs fonctions.

Par exemple, un chargé de programmation se rend tous les mardis soirs en studio pour

l'enregistrement d'une émission. Après en avoir informé son gestionnaire, l'employé s'absente le mercredi matin (ou à un autre moment de la semaine) ce qui lui évite de dépasser les 35 heures de travail prévues à la convention.

Un autre exemple : un agent d'information se rend au Salon du livre de Montréal un samedi et un dimanche pour représenter la STQ à son kiosque. Il souhaite reprendre ce temps le jeudi et le vendredi suivant. Il s'assure que sa présence n'est pas requise au bureau pendant ces 2 journées et reprend ses congés.

Les professionnels auto-affectés ne peuvent pas réclamer de temps supplémentaire. Ils peuvent toutefois accumuler du temps compensable à valeur simple s'ils doivent travailler plus de 35 heures dans la semaine.

Il ne faut pas confondre auto-affectation et horaire flexible qui permet de réaménager ses heures de travail selon différentes formules, par exemple en travaillant 35 heures en 4 jours et ½. Une telle entente peut-être prise en autant que le service soit maintenu dans les différents secteurs pendant les heures d'ouverture officielle de la Société. Elle doit être négociée et les parties s'entendent pour la maintenir pendant une période prédéterminée (article 10.2 de la convention).

Dans tous les cas, nous vous recommandons une chose toute simple : discutez de votre horaire avec votre gestionnaire. Certains aménagements seront permis si vous en convenez ensemble.

Voici un extrait de l'article de la convention auquel vous référer en ce qui concerne l'auto-affectation :

ARTICLE 10

HEURES DE TRAVAIL ET AUTRES DISPOSITIONS À INCIDENCE MONÉTAIRE - SEMAINE RÉGULIÈRE DE TRAVAIL

Pour les employées occupant les titres d'emploi suivants (voir la liste à l'article 10-d), la semaine de travail est de cinq (5) jours consécutifs répartis du lundi au dimanche inclusivement et la durée de ladite semaine ne dépasse pas normalement trente-cinq (35) heures.

*Ces employées ont la responsabilité d'organiser leurs heures de travail **selon les exigences de leur poste et les besoins de la Société.***

*L'exercice de cette responsabilité comprend, **dans les cas qui le permettent**, la faculté d'effectuer une partie de leur travail à l'extérieur des locaux de la Société.*

SOURCE: Johanne Guidotti, VP à l'information, SGETQ